

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

Affaire Manfred SCHMITT/
Ville de ROYAN : désigna-
tion d'un avocat : M. DUCROS

86-100

DATE DE CONVOCATION

5 SEPTEMBRE 1986

DATE D'AFFICHAGE

5 SEPTEMBRE 1986

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 24

Nombre de votants 31

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

COMMUNE DE ROYAN 22 SEP. 1986

APPLICATION LOI N°802213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt six
le douze Septembre à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur FABER, Maire-Adjoint

Etaient présents : MM. FABER - TAP - BOUTET - BENOIT - Mmes LAFAYE -
BUCHET - MM. BARGAT - Mme BARRAUD-DUCHERON - MM. BERNARD -
BIROLLEAU - CANDAU - Mme CFNAC - M. COUNIL - Mmes DE GAYE -
DEVIGNE - GAUDIN - MM. LACOTTE - LAPERCHE - LE GUEUT - MARCONI -
PAPEAU - REVOLAT - ROUDOT - THOMAS -

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. de LIPKOWSKI par M. FABER - M. MOST par Mme LAFAYE
M. BUSSEREAU par M. BENOIT - Mme FONTAN par M. BERNARD -
M. GEOFFROY par M. BARBAT - M. MONNARD par M. LE GUEUT -
M. POTENNEC par Mme DE GAYE -

Absents : M. DAUZIDOU - Mme JEAN

Mme DEVIGNE a été élu Secrétaire.

Par lettre recommandée avec accusé de réception reçue en
MAIRIE le 22 Août 1986, le Tribunal Administratif de POITIERS nous
a notifié une procédure référencée 638/85/CG. C Manfred SCHMITT
contre le Ministère de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement
du Territoire et des Transports, la Ville de ROYAN et l'entreprise
MAGNE.

Le 26 Novembre 1984, le sieur Manfred SCHMITT, de nationalité
allemande, a été victime à la sortie de ROYAN sur la RN 150 d'un
accident de bicyclette.

Celui-ci a assigné le 11 Juillet 1985, le Ministère de
l'Équipement, du Logement, de l'Urbanisme et des Transports. Dans
son mémoire, le Ministère a demandé l'appel en garantie de la Ville
de ROYAN et de l'entreprise MAGNE, responsable des travaux d'élargis-
sement de la chaussée.

Par suite d'une mauvaise lecture par le greffe du Tribunal
Administratif, la Ville n'a eu connaissance de cette affaire que le
22 Août 1986.

Compte-tenu de la procédure en cours, il apparaît nécessaire
de désigner Maître DUCROS, notre avocat habituel, aux fins de défendre
les intérêts de la ville.

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu l'exposé de M. Le Rapporteur
- Vu la notification du Tribunal Administratif de POITIERS

DECIDE

- de désigner Me DUCROS, 5, Rue Bourbeau à POITIERS, aux fins de défendre les intérêts de la Ville dans cette instance.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits
ont signé au registre MM. Les Membres présents.

PR EXTRAIT CONFORME
Pr le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,



Faber
J. P. FABER
Chevalier de la Légion d'Honneur